

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE
MONTEE IMPOSSIBLE



MOTO-CLUB : Section moto La Bressaude

E-MAIL : mclabressaude@wanadoo.fr

TÉLÉPHONE : 06 2114 67 57

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Section moto La Bressaude

N° D'ÉPREUVE FFM : 668

DATE : 20/07/2025

LIEU : LA BRESSE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	André LIOGIER	Licence : 171369
Délégué FFM (Président de jury) -----	Paul ROCHE	Licence : 142107
Membre du Jury -----	Jean Pierre LEDUC	Licence : 015034
Membre du Jury -----	François AMET	Licence : 002180
Commissaire technique responsable -	Frédéric HAZART	Licence : 106024
Responsable du chronométrage -----	Gregory CLAUDEL	Licence : 187330

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

⇒ Prototype

A partir de 16 ans.

Cylindrée de 601cc minimum sauf pour les moteurs de fabrication artisanale, les moteurs multiples et électriques.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet.

Les motos d'origine et les motos modifiées ne sont pas admises dans le championnat.

L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Couleurs des plaques : Fond : Numéro :

⇒ Féminines (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.

Machines d'une cylindrée de 250cc minimum.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale ;
- **recommandé** : genouillères, coudières et lunettes.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Yacine MAZOUZ**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **REMIREMONT**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **25**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Moutier des Fées**

Adresse **Col de Grosse Pierre 88250 LA BRESSE**

Caractéristiques :

Longueur du parcours ***200**

Largeur minimum de la piste **6**

Nombre d'OCP* **4**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **08/06/2025**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **10/06/25**

P.O. **M. COSTICH**

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: **19/06/2025**

NUMERO: **25/0637**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmotosport.fr
ffmoto.org



N° d'épreuve FFM	668
Moto-Club	Section Moto La Bressaude
N° d'affiliation	0469
Date	20 Juillet 2025
Lieu	Col de Grosse Pierre - LA BRESSE (88)
Organisateur technique	Section Moto La Bressaude
E-mail	mclabressaude@wanadoo.fr
Téléphone	

ADDITIF **REGLEMENT PARTICULIER**

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

Le moto club **LA BRESSAUDE** organise le **20 JUILLET 2025** sa 35ème Montée Impossible sur le site du moutier des fées à la Bresse (Vosges).

ART.1 :CAPACITE

France :

L'épreuve est inscrite au calendrier FFM pour le championnat de France de la discipline.

L'épreuve est ouverte aux pilotes français titulaires d'une licence compétition FIM, UEM ou FFM délivrée par la Fédération Française de Motocyclisme. Les pilotes étrangers devront posséder une licence compétition FIM, UEM ou FFM délivrée par la Fédération Française de Motocyclisme.

NOTA :

Les pilotes devront avoir une licence NCO en cours de validité ou prendre une licence I manifestation (pour les pilotes invités par le club, ceux-ci ne seront pas classés au championnat de France et ne marqueront pas de point au championnat).
Age minimum : 15 ans

ART.2 :PRESCRIPTION GENERALES

La montée impossible se déroulera en conformité avec les prescriptions des règlements nationaux de la F.F.M, du règlement spécifique de l'épreuve et de ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ART.3 : CATEGORIE DE MACHINES ADMISES

La montée impossible est ouverte uniquement aux prototypes

ART.4 : CONDITIONS D' ADMISSION DES CONCURRENTS

- a) Est admis et considéré comme concurrent, toute personne physique, titulaire d'une licence valable pour l'année en cours et du permis de conduire ou du certificat d'aptitude fédérale.
- b) Un concurrent se faisant remplacer en course sera mis hors course.
- c) Une ou deux machine(s) par pilote.

NOTA : le nombre de pilotes maximum pour l'épreuve est limité conformément aux règles particulières de la discipline mises en place par la FFM.

ART. 5 : CATEGORIE PROTOTYPES

Est considéré comme prototype, toute moto ne pouvant servir que pour les courses de montée impossible.

Descriptif : cadre modifié, bras oscillant rallongé, fourche, transmission, etc...(voir règlements F.F.M. de l'année 2025)

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 04/04/2025

VISA DE LA LIGUE

DATE: 10/06/25

P.O. M. COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13, Rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: 19/06/2025

NUMERO: 25/0637



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org





N° d'épreuve FFM	668
Moto-Club	Section Moto La Bressaude
N° d'affiliation	0469
Date	20 Juillet 2025
Lieu	Col de Grosse Pierre - LA BRESSE (88)
Organisateur technique	Section Moto La Bressaude
E-mail	mclabressaude@wanadoo.fr
Téléphone	

ADDITIF **REGLEMENT PARTICULIER**

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

ART.6 : DROITS D'ENGAGEMENTS

Le montant des droits d'engagement pour une moto est fixé par la fédération.

Tout pilote désireux de participer à la compétition devra s'inscrire via le site internet "ENGAGE SPORT"

La date de clôture des engagements est fixée par la fédération sous peine de pénalité de retard.
Les engagements arrivant après cette date se verront imputés d'un montant majoré.
La date limite d'inscription étant fixée par la fédération

ART.7 :REFUS D'ENGAGEMENT- FORFAIT

Les annulations de demande, les déclarations de forfait et les demandes de remboursement doivent être exprimées par lettre recommandée avant le début du contrôle administratif.
Passé cette date aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

ART.8 :OBLIGATION ADMINISTRATIVES

Les contrôles se dérouleront le 19 juillet 2025 de 14h00 à 16h30
Chaque concurrent devra se présenter muni des documents suivant, en cours de validité :
-permis de conduire ou certificat d'aptitude fédéral.
-licence nationale NCO.

ART. 9 : CONTROLE TECHNIQUE

Les contrôles techniques se dérouleront le 19 juillet 2025 de 16h00 à 18h00

Machines : voir règlement F.F.M.

Pilotes : tenue de crossmen obligatoire, casque et protection dorsale homologués.

DES CONTROLE DE FONCTIONNEMENT DU COUPE CIRCUIT SERONT EFFECTUES TOUT AU LONG DE LA JOURNEE.

ART. 10 : DEROULEMENT - CLASSEMENT - NATURE DU TERRAIN - HORAIRES

Toutes les machines devront rester au parc fermé pendant l'épreuve.
L'organisateur pourra exiger le port du dossard fourni en échange d'une pièce d'identité.
L'épreuve se déroulera sur 4 à 5 manches (suivant conditions météo et temps disponible)
Le nombre maximum de manches est de 6.

Les 3 premières manches serviront de qualification pour les manches suivantes auxquelles ne participeront que les 30 pilotes les mieux classés à l'issue des 3 premières manches puis les 15 pilotes les mieux placés pour la dernière manche.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: 04/04/2025

VISA DE LA LIGUE
DATE: 10/06/25
P.O. M. COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Nationale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM
DATE: 19/06/2025
NUMERO: 25/0637

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org





N° d'épreuve FFM	668
Moto-Club	Section Moto La Bressaude
N° d'affiliation	0469
Date	20 Juillet 2025
Lieu	Col de Grosse Pierre - LA BRESSE (88)
Organisateur technique	Section Moto La Bressaude
E-mail	mclabressaude@wanadoo.fr
Téléphone	

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

Longueur de la piste : 220 mètres.

Circuit balisé sur 5 mètres de large. Si la moto ou sa roue avant sort de la piste, la mesure se fera à l'endroit de la sortie.

La mesure (en l'absence de sortie de piste) s'effectuera à l'axe de la roue avant.

Le meilleur résultat sera pris en considération pour le classement scratch de l'épreuve.

Si plusieurs pilotes atteignent le sommet, ils seront départagés au chronomètre.

NOTA :

Chaque pilote devra obligatoirement effectuer la première manche avec la machine qu'il aura passé au contrôle technique.

REMARQUE PARTICULIERE :

Le nombre de pilotes est limité à 50 avec un maximum de 60 en fonction des épreuves du Championnat de France. Le nombre total d'engagés par épreuve avec les licences à la journée est limité à 70.

Horaires :

-contrôles administratifs et techniques : suivant chapitre ci-dessus

-manche 1 : dimanche 20 juillet de 8h00 à 10h00

-pause: dimanche 20 juillet de 10h00 à 10h30

-manche 2: dimanche 20 juillet de 10h30 à 12h30

-pause : dimanche 20 juillet de 12h00 à 13h30

-manche 3: dimanche 20 juillet de 13h30 à 15h30

-pause : dimanche 20 juillet de 15h30 à 16h00

-manche 4 : dimanche 20 juillet de 16h00 à 17h30

-final : 17h30-18h00

-fin de la course et remise des prix : dimanche 20 juillet 18h30-19h00

ART.11 : DOTATIONS

Pas de prime de départ. Prix d'arrivée par manche

1er 150 € 4ème 80 € 7ème 50 € 10ème au 25ème ..20 €

2ème 125 € 5ème 70 € 8ème 40 €

3ème 100 € 6ème 60 € 9ème 30 €

ART.12 : ASSURANCE

Le Moto Club ne peut être tenu responsable des éventuels dommages ou vols concernant l'équipement et le matériel des concurrents en course ou sur le paddock.

Chaque concurrent est responsable de son matériel.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 04/04/2025

VISA DE LA LIGUE

DATE: 10/06/25

P.O. M. COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

18 Rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: 19/06/2025

NUMERO: 25/0637



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org





N° d'épreuve FFM _____ 668
Moto-Club _____ Section Moto La Bressaude
Date _____ 20/07/2025
Lieu _____ Col de Grosse Pierre 88250 LA BRESSE

HORAIRES PREVISIONNELS*

Date _____

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
S-14h	S-16h30	Contrôles administratifs		
S-16h	S-18h	Contrôles techniques		
8h00	10h00	Montée 1	Toutes	2h
10h00	10h30	Pause		
10h30	12h30	Montée 2	Toutes	2h
12h30	13h30	Pause		
13h30	15h30	Montée 3	Toutes	2h
15h30	16h00	Pause		
16h00	17h30	Montée 4		
17h30	18h00	Montée 5	30 meilleurs au classement	1h30
18h00	18h30	Remise des Prix	15 meilleurs au classement	30 min
	18h30 à 19	Fin		





N° d'épreuve FFM _____ 668
Moto-Club _____ Section Moto La Bressaude
Date _____ 20 juillet 2025
Lieu _____ Col de Grosse Pierre - LA BRESSE 88

LISTE DES OFFICIELS

REGLEMENT PARTICULIER

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	LIOGIER André	171369
Commissaire technique	Frédéric HAZART	106024
Président du Jury	ROCHE Paul	142107
Commissaire de piste	PIERREL Christophe	019494
Commissaire de piste	POIROT Jean Yves	019773
Commissaire de piste	COLIN René	007022
Commissaire de piste	POIROT Hervé	019772
Commissaire de piste	VAXELAIRE Aude	044636
Commissaire de piste	LEDUC Jean Pierre	015034
Commissaire de piste	LETURGIE Guillaume	347633
Responsable du chronométrage	CLAUDEL Gregory	187330
Membre du Jury	AMET François	002180
Membre du Jury	LEDUC Jean Pierre	015034

